



Le grain de s...

Journal de temps de ...? du Syndicat des technicien(ne)s et artisan(e)s du réseau français de Radio-Canada
www.starf.qc.ca
Volume 1, numéro 6 — Février 2003

Production privée ou autre ?

La récente annonce du passage de la production de l'émission *Virginie* au secteur privé a amené bien des interrogations. C'est en effet une entreprise propriété de Mme Fabienne Larouche, auteur des textes de la série, qui produira désormais l'émission. Les studios et les technicien(e)s et artisan(e)s de Radio-Canada continueront de fournir leurs services de qualité à la production de cette populaire émission.

La production privée n'est plus une nouvelle depuis quelques années déjà. En effet, les gouvernements fédéral et provincial ont institué différents programmes de financement, de subvention et de crédits d'impôts destinés aux productions culturelles en télévision et en cinéma. Les gouvernements ont ainsi créé de toute pièce un secteur de production dite « indépendante » ; l'indépendance ici n'étant pas financière, il va sans dire. Les producteurs ou sociétés de production peuvent se prévaloir de ces programmes de financement à condition de ne pas être des filiales d'un diffuseur public. On n'a pas nommé CBC/Radio-Canada dans la loi, mais tout juste.

Le producteur dit indépendant peut faire effectuer la production comme telle de son projet d'émission ou de film par les technicien(e)s et artisan(e)s de son choix. Il doit aussi s'assurer d'une diffusion de son produit avant d'obtenir le financement. Le nombre de projets financés par les gouvernements fait l'ob-

jet d'un partage entre les diffuseurs selon un barème pré-établi. Si un diffuseur veut produire lui-même, il n'a pas droit au financement par ces programmes.

Plusieurs émissions ainsi financées sont diffusées à Radio-Canada. Par exemple, *Un gars une fille* est produit par le privé et tourné par les gens de l'APVQ alors que *Le monde de Charlotte* est produit par le privé et tourné dans les studios de la SRC par les gens du STARF. C'est vers ce genre de situation que l'on se dirige avec *Virginie*, qui pourra essayer d'obtenir du financement gouvernemental alors qu'elle ne le pouvait pas auparavant parce qu'elle était produite par Radio-Canada.

La convention collective du STARF comporte une certaine protection pour ses membres face au choix des technicien(e)s et artisan(e)s par un producteur privé. En effet, la lettre d'entente 11 paragraphe 6 stipule que « La Société s'engage à produire elle-même soixante-dix pour cent (70%) de ses productions canadiennes originales. » Le chiffre passe à 90 % à la Radio. C'est donc à Radio-Canada qu'incombe la responsabilité d'établir qui fait quoi au moment de s'entendre avec les producteurs « indépendants ».

Rappelons que ce ne sont pas toutes les conventions collectives de Radio-Canada qui comportent ce type de protection.

De l'action dans les stationnements

Alors que les négos battent leur plein, un(e) fin(e) psychologue a émis une politique de gestion des stationnements où on prétend vouloir imposer les « tarifs du marché » dans les stationnements de Radio-Canada. Tous y ont vu une volonté d'en augmenter le coût pour les employés, ce qui signifie plus cher pour venir travailler, donc moins de revenu de travail.

Le Syndicat a fait effectuer certaines vérifications juridiques sur le sujet. Restez à l'écoute, des actions concrètes à venir vont demander l'implication de tous.



Dans ce numéro

Production privée ou autre ?	1
De l'action dans les stationnements	1
Tournée	2
Intégration Cogéco	2
Enfin le temps !	2
Le Syndicat branché	2
Les négos	2
Le dossier olympique	3
Congrès 2003	3
Rencontre inter-syndicale	4
Les émetteurs	4
Les finances du STARF	4

Tournée

Le président national du STARF fera une tournée des sections locales du STARF dans les prochaines semaines. Le but en est d'informer les membres sur les sujets d'intérêt syndical général. On tente de le faire deux fois par an, ce qui n'est pas toujours facile.

On fera le point sur les enjeux courants comme les négos, la tentative de fusion, l'intégration des gens de Cogéco, les émetteurs et bien d'autres sujets d'intérêt national.

Les dates des assemblées seront déterminées sous peu et les sections locales en informeront les membres dès que possible. On se souviendra que la plus récente tournée des sections locales a eu lieu en mai 2002 et qu'elle a connu un franc succès de participation.

Enfin le temps !

Le Grain de sel y est-il pour quelque chose ? Quoi qu'il en soit, mme Carole Taylor, présidente du conseil d'administration de CBC/Radio-Canada a rencontré le président national du STARF. Rencontre fructueuse aux dires du président qui a longuement expliqué à mme Taylor comment ça se passe pour les technicien(e)s et artisan(e)s de Radio-Canada.

Le Syndicat branché

Après dix-huit mois d'attente, Radio-Canada a enfin accepté de brancher le STARF à son Intranet. On pourra enfin obtenir un numéro de téléphone, un communiqué au personnel ou consulter les politiques de la Société sans emplir les boîtes vocales de tout un chacun.

Intégration Cogéco

La situation des nouveaux membres qu'amène au STARF l'acquisition par Radio-Canada des activités de production de nouvelles des stations affiliées de Cogéco se précise.

À Sherbrooke, dix nouveaux membres se joignent à l'unique membre STARF de l'endroit. Il a été convenu de former une nouvelle section locale dont le président est Réjean Gagnon et le secrétaire-trésorier est Alain Roy. Des trois localités visées par le processus d'intégration, c'est à Sherbrooke que l'on retrouve le plus grand nombre de membres affectés.

La situation y est aussi particulière du fait que le Syndicat local existant chez Cogéco était en processus de passer du SCEP à la FNC-CSN lors de la décision d'intégration. Il convient de rappeler que les gens Cogéco de Sherbrooke étaient représentés par le SCEP alors que ceux de Trois-Rivières et de Jonquière l'étaient par la FNC-CSN, ce qui n'était pas sans causer certains problèmes que l'on a

tenté de régler par le changement d'allégeance syndicale à Sherbrooke. Le résultat est que les gens de Cogéco à Sherbrooke ont fait partie de trois syndicats différents en une semaine ! On pense en aviser le livre des records Guinness ... Le STARF amènera donc une certaine stabilité dans ce dossier.

À Trois-Rivières, cinq nouveaux membres se joignent à l'unique membre STARF de l'endroit. Ils en sont à décider s'ils formeront une nouvelle section locale ou s'ils se joindront à une section locale existante et laquelle.

Les quatre membres de Jonquière se joignent aux sept membres de la section locale de Chicoutimi. On aura à régler certains détails comme le nom de la section locale, puisque les deux localités font maintenant partie de la nouvelle ville de Saguenay.

Il ne reste que Rouyn-Noranda où le STARF ne comporte qu'un seul membre.

Les négos

On se pose bien des questions et on parle de négociation raisonnée. Il reste que le STARF et la SRC négocient ferme et qu'on se parle très clairement et très directement. Certains points ont fait l'objet d'ententes et on continue de discuter sur les autres.

On a aussi convenu d'un huis-clos sur le contenu des discussions jusqu'à ce qu'un constat d'entente ou de mésentente intervienne vers la date butoir du 31 mars 2003. Le détail des ententes intervenues sera alors rendu public puisqu'il faudra voter sur leur ratification. Il est courant que les détails des négociations ne soient pas rendus publics du-

rant celles-ci afin d'éviter les rumeurs et les malentendus. D'ailleurs, les conciliateurs en font habituellement une condition de leur intervention.

Les sources proches des deux parties font preuve d'optimisme face à l'évolution du dossier. Bien des membres du STARF (et des gestionnaires de la SRC) font toutefois preuve d'un certain scepticisme étant donné le récent passé des relations de travail à Radio-Canada. Certains gestes de la Société donnent d'ailleurs à penser que l'unisson y fait quelque peu défaut. On se questionne sur l'annonce relative au stationnement au beau milieu des négos.

Le dossier olympique

On se souviendra que le STARF a porté plainte devant le CCRI pour pratiques discriminatoires et anti-syndicales dans le dossier de la production de la retransmission des jeux olympiques d'hiver de 2002 à Salt Lake City. Le Grain de sel en a fait état dans son numéro de novembre 2001.

Les audiences ont débuté devant la commissaire Me Michèle A. Pineau, que la SRC accuse de partialité comme en faisait état le Grain de sel d'octobre 2002. On a tenu trois jours d'audiences à Montréal les 28, 29 et 30 janvier. Le Syndicat a fait valoir, entre autres, que seul le STARF était visé par le projet de « lettre d'entente » en faisant témoigner des officiers du STARF, du SCRC, de l'AR et du SCRC.

Les témoins de la Société sont : Peter St-Onge, Marie-Josée Marsan, Louis Lande et le vice-président aux opérations

techniques de RDS Claude Dugré. On a aussi ramené Jean Fredette — la mémoire des relations industrielles à Radio-Canada — de sa retraite pour qu'il témoigne et fasse bénéficier la SRC de ses grands talents bien connus au STARF.

Le Syndicat a fait témoigner Michel Couturier président du SCRC, Jacqueline Turgeon présidente du local SCFP de Radio-Canada, Richard Jacques de l'Association des réalisateurs ainsi que Guy Babin président du STARF.

Une fois de plus, la SRC a tenté de faire porter le débat sur des questions sémantiques, comme lors du lock-out du SCRC où elle a soutenu devant le CCRI que c'était une grève, mais que si le CCRI décidait que c'était un lock-out bien, c'était légal quand même, etc. Le CCRI avait alors reconnu que c'était bel et bien un lock-out.

Le contre-interrogatoire du président du STARF par le procureur de la SRC a d'ailleurs produit un malaise certain lorsque Me Bériault a quitté le domaine des faits en accusant les membres du STARF d'avoir diffamé une certaine cadre de la Société et vexé le président Guy Babin avec certaines questions. On ne doit pas s'attendre à voir ces deux-là ensemble à la cafétéria pour un bout de temps ...

Les méthodes et tactiques employés par la SRC ont réveillé certains souvenirs d'une époque regrettable. Les prochaines audiences auront lieu à partir du 18 février 2003 à 09:30 à la place de la cathédrale au 600 de Maisonneuve ouest, septième étage à Montréal et c'est public. On recommande toutefois de vérifier avant de se présenter, il y a souvent remise.

Congrès 2003

Comme annoncé dans le Grain de sel d'octobre 2002, le prochain congrès du STARF se tiendra les 9, 10 et 11 mai 2003 à l'hôtel Radisson du boulevard de Séigny à Longueuil (près du métro).

Au STARF national, c'est le congrès qui décide des règles de fonctionnement et des orientations. C'est là que l'exécutif national rend des comptes aux délégués des membres à tous les deux ans. Il s'agit là de l'une des particularités du STARF ; en effet, c'est au congrès que sont discutés les grandes orientations et les moyens de mise en oeuvre de la volonté des membres, qui peuvent s'exprimer sous forme d'amendement des statuts ou sous forme de résolution d'orientation.

Si une question vous tient particulièrement à cœur ou si vous voulez plus simplement représenter vos collègues, la date limite pour la remise des propositions d'amendements aux statuts ou des résolutions d'orientation est le 7 mars 2003. Les élections des délégué(e)s se tiendront comme suit : l'avis d'élection sera émis par les sections locales le 5 février, les candidatures seront acceptés jusqu'au 19 février, les bulletins de vote seront émis le 2 février (si nécessaire) et le vote se tiendra jusqu'au 6 mars avec dépouillement le 7 mars 2003.

Dans le même ordre d'idées, un comité a été chargé de réviser et mettre de l'ordre dans les textes des statuts du Syndicat. L'objectif de ce travail était pure-

ment technique, c'est à dire de mettre en concordance les articles les uns avec les autres afin d'en faciliter l'interprétation et d'éviter d'inutiles débats lors des Congrès.

Le référendum national sur le travail du comité s'est soldé par une adoption des statuts révisés à 96% des suffrages exprimés.

Si vous trouvez des coquilles, erreurs ou incongruités dans les statuts du STARF, faites le savoir au Syndicat qui pourra faire les corrections nécessaires. La perfection est parfois une oeuvre collective et de longue haleine.

Rencontre inter-syndicale

Le dossier olympique a fait ressortir de façon évidente le besoin de communication et de concertation entre les différents syndicats de l'industrie. On a alors constaté que les employeurs concurrents sur le marché n'hésitaient pas à s'entraider contre leurs employés syndiqués. C'est pourquoi les différents syndicats de l'industrie de la télévision francophone au Québec ont convenu de partager l'information en vue de se concerter sur les enjeux auxquels ils font face chacun de son côté.

La première de ces réunions s'est tenue le 29 janvier 2003 à l'invitation du Syndicat SCFP fusionné des employés du réseau TVA. On y comptait des représen-

tants du STARF, de l'AR et du SCRC (Radio-Canada), du SCFP-TVA (TVA), du SETQS (TQS production, technique et bureaux) ainsi que du SETQ (Télé-Québec). On envisage de se rencontrer de façon formelle deux ou trois fois par année, ou plus encore en cas de conflit.

Cette première rencontre a permis de réaliser que certains problèmes se retrouvent d'une organisation à l'autre. Ainsi, la production « indépendante » fait sentir sa pression partout ; à TQS c'est même une condition de licence et à TVA un producteur privé partage les mêmes locaux, ce qui cause certaines situations difficiles. On a aussi remarqué

un certain repêchage de cadres entre les différentes organisations. Un cadre qui quitte un réseau passe à l'autre et parfois fait le tour de l'industrie. Certains d'entre eux laissent parfois des souvenirs ...

Les collègues du réseau TVA sont en négociations pour le renouvellement de leur convention collective. On en est à la conciliation après une soixantaine de jours de négos : la négociation traditionnelle ne semble pas très bien fonctionner dans cette filiale de Québecor. Au nombre des enjeux on retrouve un problème de juridiction avec la filiale JPL Productions qui fonctionne dans les mêmes locaux avec des pigistes.

Les émetteurs

La date d'échéance du processus d'appel d'intérêts a été reportée à la fin de février 2003 à la demande du STARF à cause des négociations en cours de la convention collective qui demandent pas mal de temps au Syndicat. Une réunion entre l'employeur et les syndicats a eu lieu en janvier à Toronto. Il a toutefois fallu que le STARF s'y fasse inviter et l'employeur a « oublié » d'inviter l'APS et le SCFP, ce qui les a quelque peu indisposés ...

L'information provient de l'employeur au compte-gouttes et encore, c'est un bien petit compte-gouttes. On en saura peut être plus à la réunion du 14 février. Peut être s'y échangera-t-on des valentins ... L'opacité semble être de rigueur dans ce dossier chez l'employeur.

Du côté syndical, les membres directement visés sont régulièrement mis au courant de l'évolution du dossier par conférence téléphonique. Un référen-

dum tenu par le STARF national a permis de constater que ces mêmes membres ne sont vraiment pas impressionnés par la proposition Jackson. Des membres consultés par référendum, la grande majorité a répondu « Je ne désire pas renoncer à mon lien d'emploi sous aucune considération » et quelques uns ont répondu « Je désire étudier d'autres possibilités. »

On est en droit de se demander qui fera le travail si Radio-Canada procède à la vente de ses « services de transmission. »



Les finances du STARF

Les états financiers non-consolidés du STARF sont maintenant disponibles pour la période du 1^{er} juillet 2001 au 30 juin 2002.

On y remarque que les revenus ont légèrement augmenté alors que les dépenses totales ont diminué. Les versements au fonds de défense se font conformément aux statuts et les effets de la restructuration du conseil d'administration continuent de se faire sentir ; on remarque d'ailleurs des baisses à la plupart des postes de dépenses tout en améliorant les services aux membres.

L'actif du fonds de défense, qui a augmenté en dépit des frais de défense juridique devant le CCRI, ne s'est pas senti de la grande déprime des marchés des valeurs mobilières en 2001 – 2002, ce qui témoigne de la prudence des placements effectués.

Les états financiers sont disponibles au bureau du Syndicat.